

COURRIER ÉLECTRONIQUE LA GUERRE AU POURRIEL

Plus de 13 milliards de courriers électroniques non sollicités transitent chaque jour sur l'Internet, ce qui représente près d'un e-mail sur deux. La lutte contre les messages intrusifs est aujourd'hui une priorité pour les entreprises et les fournisseurs d'accès. L'hébergeur vaudois Fastnet monte au front avec une solution technique originale.

On estime généralement que le nombre de "spam" - du nom d'une insipide nourriture destinée aux soldats US de la deuxième guerre mondiale - double tous les dix-huit mois. Le spectre des serveurs de courrier totalement engorgés par les annonces publicitaires vantant sexe, assurances, médicaments et casinos n'est malheureusement plus une utopie. Il est devenu urgent de réagir, à la fois sur les plans légaux (voir encadré) et technologiques. Dans ce combat lourd d'enjeux, Fastnet enrichit l'arsenal à disposition des entreprises avec une solution développée en Suisse romande.

UN MARCHÉ ÉMERGENT

Les logiciels de blocage représentent un marché estimé à 2,7 milliards de dollars en 2007. Une perspective qui ne saurait déplaire à Olivier Bourgeois, directeur de Fastnet, même si c'est un souci de qualité qui a initialement dicté sa démarche. "Afin de protéger nos ser-

veurs, nous avons testé nombre de filtres commerciaux. Ils étaient onéreux et peu flexibles. La possibilité d'inclure de nouvelles règles, liées à la langue française ou aux situations vécues par nos utilisateurs, était pour nous indispensable. Nous avons finalement décidé de résoudre le problème avec nos propres moyens".

DES MESSAGES EN QUARANTAINE

Au terme de deux ans d'efforts, et avec l'appui de mathématiciens pour l'écriture d'algorithmes spécifiques, Fastnet a mis la dernière touche à "MailCleaner". L'ensemble imaginé par le fournisseur d'accès tient dans une machine dédiée, avec un cœur Linux et des logiciels libres. Le filtre est placé en amont des services de messagerie et examine chaque courrier avant qu'il ne parvienne à destination. Tout e-mail suspect est placé en quarantaine. L'utilisateur final en est averti et peut choisir de libérer éventuellement le message bloqué. Plusieurs méthodes sont mises en

œuvre pour assurer l'efficacité du système. Associée à un antivirus, l'analyse porte sur la provenance du message, la présence de l'expéditeur dans des listes noires, l'existence de mots interdits dans le contenu, et, plus globalement, sur le volume de données émanant d'une même source. "MailCleaner" est ainsi capable de bloquer des publi-postages de masse sur un seul domaine ou de contrer une attaque par force brute qui consiste en l'envoi systématique de courriers à toutes les adresses possibles (le nouveau jeu des spammers).

L'EPFL CONVAINCUE

L'entreprise de Saint-Sulpice affirme pouvoir filtrer 94 % des messages non sollicités et 98 % des virus. Un bon score qui a convaincu l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne, proche voisine, d'installer "MailCleaner" sur ses machines. Pour les plus petites structures, Fastnet propose un service de filtrage externe, hébergé et maintenu

par ses soins. Il en coûtera Fr. 450.- par année aux entreprises intéressées, pour deux mille messages passés mensuellement au tamis. Une dépense qui sera aisément compensée en temps de production. Car le tri manuel des messages indésirables coûte chaque jour de précieuses minutes de travail. Une charge occulte qui a été estimée en 2002 à dix milliards de dollars pour les seules entreprises américaines.

Sylvain Froidevaux

Plus sur: www.mailcleaner.ch



Olivier Bourgeois,
concepteur de MailCleaner.

LE SPAMMING EN REGARD DE LA LOI

Vous et votre entreprise avez été victimes de messages intrusifs. Quelles sont les voies légales à votre disposition?

Malheureusement, force est de constater que la législation suisse n'est pas encore adaptée à cette situation. Il n'existe pas de mesure stricte qui permette d'attaquer directement les auteurs de publi-postage électronique. Vous aurez à user de moyens détournés et cela pour autant que l'expéditeur réside sur le sol helvétique.

Le préposé fédéral à la protection des données indique: "toute personne ayant reçu de tels messages peut se fonder sur la loi sur la protection des données pour demander à l'auteur du spamming non seulement des informations exhaustives sur l'étendue et l'origine des données en sa possession mais également pour demander la suppression de l'intégralité de ces données."

La Commission Suisse pour la Loyauté estime, quant à elle, que le spamming "... peut être consi-

déré de manière générale comme une méthode de vente agressive et déloyale. La commission pour la loyauté place ainsi l'envoi massif d'e-mails publicitaires au même niveau que les envois de fax publicitaires non désirés". Et, encore: "... La concurrence déloyale est punissable en Suisse et peut entraîner une peine de prison ou une amende pouvant atteindre 100'000 francs".

Si le message provient de l'étranger, votre seul refuge consiste en une technologie de filtrage, comme

MailCleaner. A l'instar de notre pays, les lois en vigueur dans d'autres régions du monde sont hésitantes face aux mesures à prendre et seront difficilement applicables. Faisant figure de pionnière (et de bonne élève), la Californie a récemment promulgué une loi antispam, la plus sévère des Etats-Unis. Les contrevenants risquent 1000 dollars d'amende par message non sollicité et jusqu'à un million de dollars par campagne. Sauf recours, elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004.